



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 7 MARS 2016, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.03.16.027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté les sujets : Demandes de soumissions pour changement de la fournaise et Approbation du budget pour la Fête des voisins 2016 à « varia »,
Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.03.16.028

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux des séances du Conseil du 1^{er} février et de la session extraordinaire du 23 février 2016 et



07.03.16.029
N° de résolution
ou annotation

07.03.16.030

que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soit acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, **il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 13 888,55 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

DONS

Les demandes faites par la Base de plein air Elgin et la Fondation des maladies du cœur sont refusées.

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on fasse les contributions suivantes :

Leucan et Moisson Beauce recevront 20 \$ chacune.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- a) Journal local fait un numéro spécial sur la MRC Beauce-Sartigan –Offre aux municipalités de prendre un espace publicitaire pour faire la promotion de leur municipalité.
- b) Consultation publique sur le décrochage scolaire
- c) Ristourne 2015 de la Mutuelle des municipalités du Québec
- d) Présentation des états financiers le 19 avril à 19h (nous confirmerons à la réunion du 4 avril).

07.03.16.031

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2015.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 19,124 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents QUE la municipalité de St-Hilaire de Dorset, informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

07.03.16.032

RÉSOLUTION POUR MANDATER BLANCHETTE VACHON POUR LA PRÉPARATION DE LA REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2015.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire de Dorset se doit de faire une reddition de compte pour faire un rapport sur les travaux exécutés dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les travaux effectués en 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents QUE la municipalité mandate la firme de comptable Blanchette Vachon pour la préparation du document de reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La firme de comptable Blanchette Vachon sera aussi mandatée pour exprimer une opinion de vérificateur sur ladite reddition de compte.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DEMANDE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS LOCALES D'ADOPTER DES NORMES PLUS SÉVÈRES QUE CELLES QUI APPARAISSENT DANS LE RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté en juillet 2014 le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

Attendu que les inquiétudes soulevées par des citoyens de Beauce-Sartigan relativement aux lacunes du règlement, entre autres au niveau de la protection des sources d'eau potable lors de forages gaziers et pétroliers;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les appréhensions de leurs concitoyens dans ce dossier;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec ont signifié leur volonté d'appliquer des normes plus sévères à cet égard sur leur territoire;

Attendu que les municipalités de la région sont soucieuses d'offrir à la population une eau potable de qualité.

Attendu les investissements municipaux réalisés à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de permettre aux municipalités locales d'adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

ADOPTÉE

07.03.16.034

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À ENVOYER UNE LETTRE AUX PROPRIÉTAIRES DE SUCRERIES DANS LE RANG 9 NORD AFIN DE LES SENSIBILISER À LA NÉCESSITÉ DE BIEN IDENTIFIER LEUR ENTRÉE DE SUCRERIE POUR ÊTRE REPÉRÉS PAR LES SERVICES D'URGENCE ADVENANT QU'UN APPEL SOIT PLACÉ AU 911 LORS D'UN INCIDENT.

ATTENDU QUE les services ambulanciers et d'incendie ont besoin d'avoir des identifications claires pour retrouver les lieux lorsqu'un appel est logé au 911;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on envoie une lettre aux propriétaires pour les sensibiliser à l'importance de bien identifier leur entrée pour être repérés par les services d'urgence advenant un incident.

ADOPTÉE

07.03.16.035

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN DÉCHIQUETEUR ET D'UN TÉLÉVISEUR POUR LA SALLE DU CONSEIL.

ATTENDU QUE suite à l'approbation du calendrier de conservation des documents par le BANQ la Municipalité procèdera à la numérisation de ses archives;

ATTENDU QUE le besoin d'assurer la confidentialité des documents détruits devra être respectée;

ATTENDU QUE le modèle actuel ne convient pas à un gros volume de travail;

ATTENDU QUE le Conseil désire installer un téléviseur dans la salle du conseil ;

ATTENDU QUE ce téléviseur sera aussi offert aux locataires de la salle qui le désirent un support sera installé au mur dans la salle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à faire l'achat chez Bureau en gros d'un déchiqueteur Modèle Fellowes AutoMax200 qui déchiquette en fragments de 5/32 po x 1 ½ po pour un montant approximatif de 600 \$;

et le conseiller Pierre Levasseur à faire l'achat d'un téléviseur intelligent de 60 pouces, avec Wi-Fi de même que 2 supports pour installation au mur, le tout pour un montant approximatif de 1 500 \$.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

07.03.16.036

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2016.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une quantité approximative de 17 000 litres de calcium 35 % ;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumission survenue le 7 mars 2016, les prix soumis à la municipalité sont les suivants :

- Transport Adrien Roy : 0,349 \$/l;
- Les Entreprises Bourget (0,3899 \$/l;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'épandage d'abat-poussière pour 2016 soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Transport Adrien Roy, au prix de 0,349 \$/l.

ADOPTÉE

07.03.16.037

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN.

ATTENDU le dépôt d'un projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le présent conseil s'en estime satisfait;

ATTENDU QUE ce projet de schéma sera soumis à la consultation de la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le document et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents;

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

07.03.16.038

RÉSOLUTION POUR MANDATER PIERRE POULIN (GROUPE PP DESIGNER ARCHITECTE) DE FAIRE DE NOUVEAUX PLANS POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE le Conseil désire refaire les plans pour le projet de réfection de l'édifice municipal pour déplacer la section municipale dans l'aile nord de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE le Conseil veut explorer les possibilités d'aménager des rampes pour handicapés sur les trois (3) niveaux;

ATTENDU que ce mandat, compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, (environ 1 000 \$) peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents qu'on demande à Pierre Poulin de Groupe PP Designer de refaire les plans du projet de réfection de l'édifice municipal en tenant compte des commentaires des membres du Conseil suite à l'atelier de travail du 23 février 2016 et qu'il présente une estimation préliminaire des coûts des travaux.

ADOPTÉE

MANDAT POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AFIN DE CHANGER LA FOURNAISE.

ATTENDU QUE la fournaise de l'édifice municipal a été évaluée par deux (2) firmes (Les Pétroles Turmel et L.S.Bilodeau);

ATTENDU QUE les deux (2) évaluations concluent qu'elle doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCES mandat est donné à la D.G. d'obtenir des soumissions des firmes : Les Pétroles Turmel, L.S.Bilodeau et monsieur Gaétan Gagné pour l'achat d'une nouvelle fournaise. Les soumissions devront inclure les spécifications techniques du modèle proposé.



N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LA FÊTE DES VOISINS 2016.

ATTENDU QUE le comité de la Politique nationale de la ruralité est d'accord pour organiser l'édition 2016 de la Fête des voisins;

ATTENDU QUE le comité doit acheter quelques articles (cadeau aux participants, cadeau aux gagnants, dîner des participants, casse-croûte) pour la réalisation de la journée ;

ATTENDU QUE le Conseil avait déjà prévu un montant au budget 2016 pour l'organisation d'activités;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on consente une enveloppe budgétaire pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ pour l'organisation de la fête des voisins 2016.

07.03.16.040

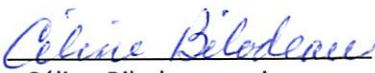
AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE.

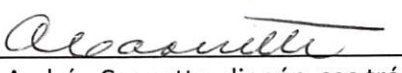
ATTENDU que l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de pavage du tronçon de 933 mètres dans le Grand Shenley se terminera le 17 mars à 13h ;

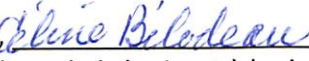
ATTENDU QUE l'on procèdera à l'évaluation des offres immédiatement après et que le plus bas soumissionnaire conforme sera désigné;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ajournée au 18 mars à 16h pour octroyer le contrat relatif à la réalisation des travaux de pavage du tronçon de 933 mètres dans le Grand Shenley.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, , atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET

AJOURNEMENT DU VENDREDI 18 MARS 2016, 16h

ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Breton, siège no 4
Germain Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.03.16.041

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2016

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

07.03.16.042

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX DU PROJET DE PAVAGE DU TRONÇON DE 933 MÈTRES DANS LE GRAND SHENLEY.

ATTENDU l'adoption la résolution 23.02.16.024 acceptant les plans et devis du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan et lui donnant mandat d'aller en appel d'offres public ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 17 mars 2016 à 14h en présence de messieurs Gustavo Carréno, ing. - Directeur du service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan, Olivier Lachance - ingénieur junior à la MRC Beauce-Sartigan;

Soumissionnaires	Montant (incluant taxes)
Excavation Gagnon et Frères	320 745,18 \$
Pavage Sartigan	293 935,29 \$
Giroux et Lessard	309 428,89 \$



Excavation Lafontaine et Fils	353 516,74 \$
Excavation Doris Drouin	303 373,93 \$
Construction Abénakis	249 610,98 \$

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan a procédé à la vérification des dossiers des soumissionnaires;

ATTENDU la recommandation de messieurs Gustavo Carréno, ing. - Directeur du service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan et Olivier Lachance, ing. jr d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction Abénakis ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :


- a) d'adjuger le contrat de travaux de pavage du tronçon de 933 mètres du Grand Shenley et travaux connexes à l'entreprise Construction Abénakis au montant forfaitaire de deux-cent-quarante-neuf-mille-six-cent-dix dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (249 610,98 \$ avec taxes), payable en partie par le programme AIRRL (no dossier : AIRRL 2015-105), en partie par le programme TECQ et le reste à même le surplus accumulé de la municipalité;
- b) d'autoriser et mandater madame Andrée Caouette, directrice générale, à signer et à transmettre au ministère des Transports du Québec les informations pertinentes à la confirmation de la subvention octroyée dans le cadre du programme AIRRL.

07.03.16.043

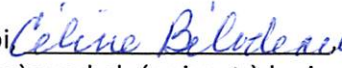
LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 17h.

ADOPTÉE


Céline Bilodeau, mairesse


Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi  atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.